MAIRIE D'UEBERSTRASS



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'UEBERSTRASS Compte rendu de séance du vendredi 10 décembre 2021

Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents: M. WININGER Sébastien, Adjoint, Mmes VANSTEENKISTE Paméla, Mme LEY Marie-Eve, adjointes, MM RABASTE Michel, PETER Daniel, BERTHAULT Pascal, Mmes PATRIX Caroline, ECKENSCHWILLER Carine

Absents excusés : M. STREICHER Marc, Mme SAHM Aurélie

Secrétaire de séance : Myriam OEUVRARD

Ordre du jour:

- 1. Approbation procès-verbal du 24/09/2021
- 2. Attribution dotation aux associations
- 3. Programme de travaux forestiers 2022
- 4. Approbation des rapports annuels des services publics
- 5. Adoption du pacte de gouvernance
- 6. Révision du contrat groupe assurance statutaire (risques liés à la maladie ordinaire)
- 7. Souscription du prêt pour les travaux de mise en accessibilité
- 8. Informations budgétaires
 - a. Baisse des dotations de fonctionnement
 - b. Bilan 2021 pour les dépenses forêt, écoles, employés de la commune
- 9. Décision modificative (au profit du chapitre 65)
- 10. Embauche en CDD d'un cuisinier pour le repas des ainés
- 11. Mise en place du Compte Epargne Temps au profit des agents
- 12. Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux sécurité routière
- 13. TRAVAUX:
 - a. Accessibilité: calendrier, gestion du chantier
 - b. Création de la commission de suivi du chantier accessibilité
 - c. Travaux parking salle communale
 - d. Elagage des tilleuls
- 14. GERPLAN: information sur la candidature à l'appel à projets
- 15. Schéma directeur cyclable, premiers rendus
- 16. Motion des communes forestières
- 17. Divers
 - a. EFS
 - b. Retour sur les travaux du cimetière
 - c. Organisation du repas des ainés

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24/09/2021 :

Le procès-verbal, envoyé à tous les membres du conseil municipal le 29/09/2021, est commenté par le maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Attribution dotation aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer le montant de la subvention inscrite au budget primitif 2021 pour un total de 946 € de la manière suivante :

-	Association Musique et Culture :	60€
-	Chorale Sainte Cécile :	110 €
-	Croix Rouge Française :	60€
-	IMP Saint André :	60€
-	La Prévention Routière :	60€
-	Les Arboriculteurs de Pfetterhouse :	80€
-	UIACAL Anciens Combattants:	60€
-	Caritas Alsace	60€
-	Les amis de l'hôpital	60€
-	MAM	336€

POINT 3 - Programmes de travaux forestiers 2022

Le Conseil a approuvé le programme des coupes 2022, le programme des travaux 2022 et le programme de travaux à réaliser en 2022 dans le cadre du plan de relance

POINT 4 – Approbation des rapports annuels des services publics

Madame le maire présente au Conseil les rapports annuels de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sur le prix et la qualité de service public concernant l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, compte tenu de l'absence de réponse au courrier du 14/10/2021 adressé à M. GASSMANN président de la CCSAL et manifestant de notre inquiétude quant l'entretien de la rhizosphère de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

POINT 5 – Adoption du pacte de gouvernance

Le conseil municipal après débat décide de ne pas donner d'avis sur le projet de pacte de gouvernance présenté en séance.

<u>POINT 6 – Révision du contrat groupe assurance statutaire (risques liés à la maladie ordinaire)</u>

Madame le maire informe le Conseil Municipal sur les révisions des taux du contrat groupe d'assurance statutaire au 01/01/2022 souscrit auprès de CNP Assurances et SOFAXIS

POINT 7 – Souscription du prêt pour les travaux de mise en accessibilité

Après étude de plusieurs offres de prêt concernant les travaux de mise en accessibilité, le Crédit Mutuel a été retenu compte tenu du taux attractif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire un prêt d'un montant de **149 398.54** € auprès du Crédit Mutuel de la Largue à Seppois-le-Haut.

POINT 8 – Informations budgétaires

a. Des dotations de fonctionnement

Madame le maire informe le Conseil Municipal de la notification des dotations de fonctionnement de cette année sont :

	FDPTP (péréquation taxe	FPTADEM taxe additionnelle droit de
	professionnelle)	mutation (actes notarié)
2020	Notifié : 36 866 €	Notifié : 21523 €
2021	BP: 40 000 €	BP: 24 000€
	Notification : 37 041 €	Notification : 20581€

b. Bilan 2021 pour les dépenses forêt, écoles, employés de la commune

FORET		
Ventes de bois (7022)	27 093€	
Contrat de prestation	24 797 €	
de service 611		
Bois et forêts 61524	2 850€	
Gardiennage 6282	5 076€	
TOTAL DEPENSES	32 723 €	

ECOLES	
Collège SIASCVL	7 254€
Bilinguisme	8 039 €
SIS:	38 738 €
ULIS	761€
	TOTAL: 54 792 €
	Prévisionnel : 53 400 €

Madame le maire expose également le bilan des dépenses concernant les employés de la commune

POINT 9 – Décision modificative (au profit du chapitre 65)

Afin de réajuster les dépenses prévues au chapitre 65, Madame le maire propose un crédit supplémentaire prélevé sur le chapitre 011. Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative.

POINT 10 – Embauche en CDD d'un cuisinier pour le repas des ainés

Le repas des aînés est annulé compte tenu du contexte sanitaire. Le point est retiré de l'ordre du jour.

POINT 11 – Mise en place du Compte Epargne Temps au profit des agents

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide :

- L'instauration du Compte Epargne-Temps à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les termes figurant dans le schéma de procédure cité en référence et figurant en annexe de la présente délibération
- Que les jours accumulés sur le compte épargne-temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

POINT 12 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux sécurité routière :

M. Daniel PETER explique au Conseil Municipal que cette convention est nécessaire pour qu'un marché de travaux puisse être attribué.

- La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.
- La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de sécurité routière
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune

POINT 13 - TRAVAUX:

a. Accessibilité: calendrier, gestion du chantier

Compte tenu du montant des travaux estimé à 240 000€ avec le parking, nous avons été contraints de procéder par publication de l'appel d'offre.

b. Création de la commission de suivi du chantier accessibilité

Les candidats sont Marc STREICHER, Michel RABASTE, Daniel PETER, Pamela, Marie-Eve LEY, Sébastien WININGER et Marie-Cécile LEY.

c. <u>Travaux parking salle communale</u>

Des travaux ont été réalisés sur le parking de la salle communale. Ces travaux ont consisté à :

- déboucher l'évacuation des eaux usées de l'étage ;
- raccorder au regard d'assainissement cette conduite présentant une contre-pente lié à un affaissement lors des travaux de la chaufferie ;
- réaliser une tranchée de drainage avec développement d'une conduite D160 jusqu'en pied de chaufferie, qui permet en premier lieu de drainer la chaufferie et en même temps de raccorder la sortie des vestiaires dessus

d. Elagage des tilleuls

L'élagage des tilleuls de la salle et de la rue des étangs sera réalisé par M. BRUN semaine 2 2022.

POINT 13 – GERPLAN: information sur la candidature à l'appel à projets

Un dossier de demande de subvention a été déposé afin de financer dans le cadre du GERPLAN la plantation d'un arbre dans la cour de l'école ainsi que d'une haie fruitière en lieu et place de la haie d'émeraudes dépérissant au cimetière.

POINT 14 – Schéma directeur cyclable, premiers rendus

Point ajourné.

POINT 15 – Motion des communes forestières

Par mail du 22/11/2021, le sénateur M. Ludovic HAYE nous informe que face à la protestation du Sénat et de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), le Gouvernement est revenu sur cette hausse qui n'était pas cohérente avec la suppression de 475 emplois de l'Office sur la même période, qui plaçait les communes forestières devant un effet ciseau : payer plus, pour moins de présence des techniciens et ouvriers forestiers sur le terrain.

POINT 16 – Divers

a. EFS

La collecte de sang organisée à Seppois le Bas le 12/11/2021 a permis d'accueillir 55 donneurs de sang.

b. Retour sur les travaux du cimetière

Les travaux de création des cavurnes et de l'ossuaire sont finis. Le règlement du cimetière sera mis à jour lors du prochain conseil afin de permettre les concessions des cavurnes. La pose de panneau d'affichage pour le règlement intérieur doit être réalisée.

c. Organisation du repas des ainés

Le repas est annulé compte tenu du contexte sanitaire

La séance est levée à 23H25.

Prochains conseils les vendredis 21 janvier et 4 mars 2022.